

Monsieur,

En réponse à votre courriel du 24 mai dernier, j'observe, comme vous, que dans notre pays, on est plus répressif à l'égard des conducteurs qu'à l'égard des délinquants d'habitude.

Je préfère, en la matière, la pédagogie, la prévention et l'éducation, à la répression.

Il me semble, en particulier, qu'il faudrait que les sanctions soient plus progressives pour les excès de vitesse.

En réponse à vos questions :

- je ne suis pas favorable à la privatisation des outils de répression ;
- je ne suis pas favorable à la baisse des limitations de vitesse ;
- l'entretien des routes est une compétence départementale, le plus souvent. C'est aux électeurs, lors des élections départementales, d'en faire un critère de sélection des candidats ;
- je suis très favorable à la multiplication des opérations de prévention routière.

Cordialement.

Bernard CARAYON